

RÈGLEMENT INTERIEUR

1. Définitions

« **Adhérent** » : désigne toute personne ayant accompli régulièrement les formalités d'adhésion à l'Espace Fitness (vestiaires uniquement) ;

« **Cotisations** » : désigne les sommes demandées aux adhérents et encaissées par Fitness Corporate au titre de l'adhésion à l'Espace Fitness (vestiaires uniquement) ;

« **Espace Fitness (vestiaires uniquement)** » : désigne les deux vestiaires avec douches et saunas situés au 3^{ème} étage, tour Sequana, au 82 rue Henri Farman – 92130 Issy-les-Moulineaux.

2. Inscription

Pour toute inscription, l'adhérent doit impérativement :

- compléter le formulaire d'inscription ;
- fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en salle, de moins de trois (3) mois, délivré par un médecin ;
- être à jour de sa cotisation.

L'abonnement à l'Espace Fitness (vestiaires uniquement) entraîne l'adhésion et le respect du règlement intérieur. Il est nominatif et n'est pas cessible pendant la durée de sa validité.

L'abonnement ne peut pas être suspendu ou arrêté avant l'échéance sauf pour les raisons suivantes :

- en cas de grossesse, de départ de l'entreprise ou de mobilité sur un autre site géographique ne disposant pas d'Espace Fitness, un remboursement au prorata sera effectué ;
- en cas de blessure de longue durée entraînant une inaptitude totale ou partielle à la pratique de l'activité physique d'une durée de trois (3) mois minimum, l'inscription sera suspendue pendant la durée de l'inaptitude prescrite.

La résiliation de l'abonnement doit être signifiée par mail à contact@fitness-sequana.com avant le 15 du mois pour être prise en compte dès le mois en cours et doit faire l'objet d'un justificatif (attestation médicale).

Si la demande est envoyée postérieurement au 15, la résiliation prendra fin le mois suivant.

3. Horaires

L'accès aux vestiaires est autorisée uniquement aux heures d'ouverture de l'Espace Fitness.

Les collaborateurs sont invités à quitter l'Espace Forme Fitness 15 minutes avant l'heure de fermeture. L'accès à la salle ne sera plus possible après 20h00. Les adhérents seront invités à quitter l'Espace Fitness après 20h30

4. Sécurité

Fitness Corporate décline toute responsabilité en cas d'accident à la suite de la non observation des règles de sécurité durant la présence de celui-ci.

Les vêtements et objets personnels doivent être déposés dans les casiers à code. L'utilisateur conserve le casier pendant la durée de la séance et le libère à l'issue de celle-ci pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Les casiers seront systématiquement ouverts après les séances du midi et du soir à la fermeture de l'Espace Fitness. Les objets retrouvés seront déposés au PC de sécurité. Fitness Corporate décline toutes responsabilités en cas de pertes ou de vol.

L'accès à l'Espace Fitness (y compris les vestiaires) est interdit aux mineurs.

5. Responsabilités et dommages

Chaque adhérent conserve sa responsabilité civile envers autrui. L'adhérent est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportés aux installations, ou à toute personne.

6. Hygiène

Chaque adhérent s'engage à respecter les règles d'intimité et d'hygiène nécessaires. Il est obligatoire de porter un tee-shirt et de se munir d'une serviette à disposer sur les appareils ou sur le sol. Le port de chaussures de sport propres, avec semelles blanches et d'une tenue de sport est obligatoire. Les pieds et le torse nus ne sont pas tolérés à l'intérieur de l'Espace Fitness.

Concernant l'accès au sauna, l'adhérent doit obligatoirement passer sous la douche avant d'y rentrer.

Fitness Corporate se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, l'hygiène, ou créerait une gêne pour les adhérents.

Fitness Corporate se réserve le droit de modifier sans préavis ce règlement, après concertation avec le Client, qui sera notifié à tous les adhérents.